



## AVIS PUBLIC

### ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO # 459 - RELATIF À LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 275 SUR LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

**AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :**

QU'un avis de motion a été donné lors de la séance du 13 avril 2026.

QUE le Conseil de la municipalité de Nouvelle a adopté ledit règlement ci-haut identifié à la séance du 11 mai 2026.

QUE ledit règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

QUE ledit règlement est disponible pour consultation au bureau du directeur général et greffier-trésorier, situé au 470, rue Francoeur, Nouvelle, durant les heures d'ouverture ainsi que sur le site internet de la Municipalité.

Donné à Nouvelle, le 12 mai 2026.

A handwritten signature in blue ink, which appears to read 'Benoît Cabot', is positioned above the printed name.

Benoît Cabot  
Directeur général et greffier-trésorier